

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DU RHONE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/1845

Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon/Musée des Beaux-Arts,  
Musée d'Art Contemporain et la société Mytoc.fr

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur** : M. KEPENEKIAN Georges

## SEANCE DU 18 JANVIER 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 JANVIER 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 JANVIER 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 20 JANVIER 2016

---

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme ROUX de BEZIEUX (pouvoir à Mme SANGOUARD), Mme BERRA (pouvoir à Mme BALAS), M. PELAEZ (pouvoir à M. RUDIGOZ)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2016/1845 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARRAINAGE  
ENTRE LA VILLE DE LYON/MUSEE DES BEAUX-ARTS,  
MUSEE D'ART CONTEMPORAIN ET LA SOCIETE  
MYTOC.FR (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 6 janvier 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La société TOC Culture est une société par actions simplifiées d'édition qui a mis en place une plateforme de service WEB, dont l'objectif est de faciliter l'accès à la culture par une information de qualité associée à des services, organisée en trois espaces :

- d'information du public sur toute l'actualité culturelle avec des vidéos, des articles, un agenda et des blogs thématiques ;
- de vente de billets, voyages, emploi-culture, aide aux publics empêchés (jeune public, séniors, personnes à mobilité réduite)...
- d'organisation d'événements, de débats, rencontres, premières, expos....

Mytoc.fr propose à son public une carte communautaire intitulée ZAP TOC donnant droit pour 49 € à six spectacles à Lyon et sa région dans toutes les disciplines, un abonnement à la revue numérique et à la newsletter, et des services (transport, garde d'enfants, accompagnement de seniors...), des invitations à des avant-premières... Mytoc.fr a pour objectif de fédérer la communauté culturelle sur un territoire : la Région Rhône-Alpes et ses grands pôles urbains notamment Lyon et sa Métropole, en s'appuyant sur cette communauté (praticiens et acteurs de la culture) pour développer de nouveaux publics notamment au sein des entreprises et en direction des populations empêchées (seniors, handicapés, jeunes enfants...).

Dans l'objectif de proposer à son public une offre attractive et dense, et de contribuer à l'essor de la culture au travers de la qualité des spectacles et de la teneur de la programmation, Mytoc.fr a contacté la Ville de Lyon, notamment le Musée des Beaux-Arts et le Musée d'Art Contemporain.

La Ville de Lyon souhaite être présente dans ce nouveau dispositif, afin d'élargir son public et améliorer sa visibilité.

Un parrainage a donc été conclu entre les deux parties selon les modalités suivantes :

| Parrain     | Apport du parrain  | Contreparties offertes par la Ville de Lyon  |
|-------------|--|--|
| Toc Culture | <p>• <b>Musée d'Art Contemporain :</b></p> <p>111 abonnements e-revue, valorisés à 3,92 euros HT l'unité.</p> <p>Valorisation : 434,87 € HT.</p><br><p>• <b>Musée des Beaux-Arts :</b></p> <p>8 revues papiers, valorisées 24.46 € HT (25 € TTC) l'unité sur trois prochaines publications.</p> <p>Valorisation : 587,04 € HT.</p> <p>100 suppléments thématiques valorisés à 1,96 € HT (2 € TTC) l'unité sur les deux prochaines publications.</p> <p>Valorisation: 392 € HT.</p><br><p><b>Valorisation totale : 1 413,91 € HT.</b></p> | <p>• <b>Musée d'Art Contemporain :</b></p> <p>- 28 invitations pour l'exposition Yoko Ono, à 9 euros l'unité (non assujetti à TVA).</p> <p>Valorisation: 252 € (non assujetti à TVA).</p> <p>- 4 invitations dans quatre visites commentées de l'exposition Yoko Ono, à 12 euros l'unité (non assujetti à TVA).</p> <p>Valorisation: 192 € (non assujetti à TVA).</p><br><p>• <b>Musée des Beaux-Arts :</b></p> <p>50 invitations à chacune des 4 prochaines visites nocturnes commentées, à 5 € l'unité (non assujetti à TVA).</p> <p>Valorisation: 1 000 € (non assujetti à TVA).</p><br><p><b>Valorisation totale : 1 444 € (non assujetti à TVA)</b></p> |

Les invitations proposées par la Ville de Lyon dans le cadre de ce parrainage ne pourront en aucun cas faire partie des six spectacles auxquels l'adhésion à la carte ZAP TOC donne droit.

De plus, dans le cadre du parrainage, le parrain s'engage à offrir aux publics des institutions culturelles :

- une réduction de 20 % pour tout abonnement à la version papier de la revue TOC ;
- un abonnement à la newsletter mensuelle de TOC « sélection spectacles » ;
- une réduction de 20 % sur la carte ZAP TOC, l'abonnement communautaire de TOC ;
- des publications à volonté sur l'espace culture-job de demandes d'emplois ;
- une invitation à tous les évènements organisés par TOC.

Dans le cadre du parrainage, le parrain s'engage à offrir à chaque institution culturelle :

- création d'une page partenaire avec une tribune trimestrielle de libre expression sur la plateforme mytoc.fr. ;
- une présence permanente du programme des spectacles dans l'agenda de TOC ;
- des publications à volonté sur l'espace culture-job d'offres d'emplois ;
- quatre "push", par an, pour mettre en avant un spectacle sur mytoc.fr : annonce dans la newsletter, vidéo... ;
- un abonnement gratuit d'un an, soit quatre numéros, à la version numérique de la revue TOC pour tous les collaborateurs de l'institution culturelle ;
- un abonnement la newsletter mensuelle de TOC pour tous les collaborateurs de l'institution culturelle.

Le parrainage est formalisé dans la convention jointe au rapport.

Vu ladite convention ;

Ouï l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

### **DELIBERE**

1- La convention de parrainage susvisée, établie entre la Ville de Lyon, le Musée d'Art Contemporain, le Musée des Beaux-Arts et TOC CULTURE est approuvée.

2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

3- Les dépenses correspondant à l'apport du parrain seront prélevées sur les crédits inscrits au budget 2015, nature 6238.

4- Les recettes correspondant aux contreparties offertes par la Ville seront imputées sur les crédits inscrits au budget 2015, nature 7062.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN